

Municipalité de Mont-Blanc

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : --

Il y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Mont-Blanc le 3 juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente au 100, place de la Mairie à Mont-Blanc.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-20034

NATURE ET EFFETS : Demande de dérogation mineure visant à permettre un agrandissement du bâtiment principal situé à une distance de 15,5 mètres de la ligne latérale alors que la grille des spécifications Vv-564 de l'annexe A du règlement de zonage numéro 194-2011 établit la marge latérale minimale à 22,5 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Propriété située au 179, chemin Chaloux.

Toute personne ou tout organisme intéressé qui désire se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure pourra le faire en personne lors de la séance du conseil.

DONNÉ à Mont-Blanc ce 15e jour de mai deux mille vingt-cinq.



Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe par intérim